

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - AOUT 2015 (du 14 au 31)

EN RAISON DES CONGES, LA REVUE DE PRESSE A ETE SUSPENDUE DU 18 JUILLET AU 13 AOÛT

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, « pacte de responsabilité et « mémorandum pour la stabilité »	1
▶ Résultat des élections communales, projet de remplacement de la CENIT	4
▶ Diplomatie	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	6
▶ Insécurité.....	6
▶ Gouvernance, justice.....	9
▶ Traite des êtres humains, émigration clandestine	9
▶ Education	10
▶ Santé, droits des femmes.....	10
▶ Médias	11
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	11
▶ Exploitation des ressources naturelles, foncier, protection maritime.....	11
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique.....	15
▶ Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar.....	16
▶ Monde des affaires	17
▶ Conflits sociaux	17

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, « pacte de responsabilité et « mémorandum pour la stabilité »

17/08 - « Pacte de responsabilité » : une proposition présidentielle sera soumise aux députés lors de la prochaine session extraordinaire. Une nouvelle majorité présidentielle agrémentée d'un remaniement gouvernemental serait proposée. Galvanisé par les résultats provisoires des élections communales qui, si l'on s'en tient au nombre de communes conquises, sont favorables au parti présidentiel HVM, Hery Rajaonarimampianina réactive en sa faveur le « Pacte de responsabilité » préconisé par la HCC dans sa décision du 12 juin. Aucune décision pour la convocation d'une session extraordinaire n'a, pour l'heure, été prise mais le projet semble devoir s'imposer, ne serait-ce que par la nécessité de faire adopter le projet de loi de finance rectificative dont la discussion a dû être différée. Cette session extraordinaire serait surtout l'occasion pour le chef de l'Etat de présenter aux députés sa proposition visant à constituer une majorité présidentielle stable afin de faciliter la réalisation de son programme présidentiel. Une reconfiguration du gouvernement serait mise dans la balance pour finir de convaincre les plus récalcitrants. Une arme de séduction à l'endroit, surtout, des députés indépendants qui ont gonflé les rangs de la frondeuse Nouvelle Majorité Parlementaire (NMP). Pour s'assurer également de la loyauté des groupes parlementaires qui ont rejoint le rang des frondeurs lors de la motion de censure avortée. Le groupe des partisans d'Andry Rajoelina (Mapar), reste pour-

tant intraitable et insiste sur « *le respect de la Constitution* ». Pouvoir « présenter », le futur premier ministre reste sa principale revendication. Tablant sur ses performances dans quelques grandes villes lors des communales, le Mapar se targue d'avoir été confirmée en tant que majorité par les résultats du scrutin du 31 juillet. Depuis la proclamation des résultats des élections législatives, pourtant, plusieurs élus Mapar ont quitté les rangs du bloc des 49 députés issus des urnes. La position du groupe parlementaire TIM, l'une des composantes de la NMP, reste ambiguë. Si le groupe est frondeur à la Chambre basse, il affirme toujours être prêt à collaborer avec le pouvoir. Les députés favorables au régime s'activent pour préparer le terrain et édifier la majorité escomptée par Hery Rajaonarimampianina, en dépit du fait que certains d'entre eux continuent de poser en préalable l'attribution de 4X4 et l'obtention de portefeuilles ministériels. La constitution officielle de l'opposition, toujours non déclarée, figurerait également dans le document que compte présenter le chef de l'État pour contenir la versatilité de l'Assemblée.

19/08 - Hery Rajaonarimampianina a fait savoir qu'il n'était pas dans ses intentions pour le moment de dissoudre l'Assemblée nationale. Une manière de démentir les rumeurs véhiculées depuis quelques temps par ses détracteurs. « *J'ai déjà eu une occasion pour le faire après les événements qui se sont déroulés à Tsimbazaza [adoption de la motion de déchéance du chef de l'Etat, puis tentative avortée de motion de censure], pourtant, je me suis abstenu de le faire pour l'intérêt supérieur du peuple malgache et pour préserver l'apaisement et la stabilité* », a-t-il déclaré. Un éventuel remaniement gouvernemental n'est pas exclu : « *Cela dépendra des discussions dans le cadre du Pacte de responsabilité* », a-t-il laissé entendre.

19/08 - « Hery, Rajoelina, Ravalo, Ratsiraka : bataille ouverte », titre Ma-TV. « *Sauront-ils attendre 2018 ou la fin du mandat de l'actuel président de la République ? Des manœuvres légales ou autres mettront-elles fin au premier quinquennat de la IVème République ? En tout cas, les «4» affûtent leurs armes en vue des prochaines présidentielles... (...) Le président de la République veut contrôler l'ensemble des institutions, notamment le parlement et le gouvernement, dans la quête d'une stabilité. Une initiative qui rentre également dans une logique de préparation des élections de 2018. Les deux « ex-chefs d'État », Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, quant à eux, multiplient les déplacements en province pour préparer leurs bases politiques. Le numéro un du Mapar a payé de sa personne en faisant campagne pour ses candidats dans les quatre coins de l'Île. La présence de ces deux hommes politiques dans leurs déplacements en provinces a été marquée par des bains de foules, des meetings et des carnivals, qui continuent d'ailleurs jusqu'ici. Leur soutien au régime Rajaonarimampianina est au point mort, du moins depuis le vote de mise en accusation du président de la République en vue sa déchéance. Le TIM a ainsi révisé cette alliance alors que le Mapar a toujours affiché son opposition au régime après la mésentente entre le Président Hery Rajaonarimampianina et Andry Rajoelina. L'ancien président Didier Ratsiraka, quant à lui, a lancé des piques contre les deux anciens chefs d'État lors de son intervention télévisée [du 12 août] pour démontrer également qu'il est toujours à l'affût des réalités du pays. Désaccord avec Andry Rajoelina et non-reconnaissance de Marc Ravalomanana comme président élu. Il n'a pas caché son ambition de se représenter et a regretté sa disqualification par la Cour Électorale Spéciale (CES) en 2013. Mais en parallèle, il a annoncé son refus de destituer Hery Rajaonarimampianina, si l'occasion se présentait [à nouveau]. Ces quatre personnalités politiques sont désormais prêtes à se présenter aux prochaines présidentielles de 2018. Reste à savoir si le régime tiendra jusqu'à cette date... »*

24/08 - Le « Mémoire pour la stabilité » que le chef de l'Etat appelle de ses vœux, en réponse au « Pacte de responsabilité » recommandé par la HCC, peine à se concrétiser. Les députés partisans de l'exécutif s'emploient à convaincre leurs pairs d'adhérer à cette majorité présidentielle qui reste pour l'instant introuvable. Ceux-ci affirment être en passe d'obtenir la signature de quatre-vingts élus mais ces déclarations restent sujettes à caution. Hery Rajaonarimampianina a clairement laissé entendre que la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée devra attendre la mise sur pied de cette nouvelle majorité. Le vote de la loi de finances rectificative en est le premier enjeu. Son adoption conditionne directement le déblocage de la situation avec le FMI, qui attend des signes tangibles de stabilisation politique et la prise en compte de ses exigences, en matière fiscale notamment. À la clé, 80 millions de dollars par an, durant trois ans. Autre objectif des tractations en cours : pousser les frondeurs à s'afficher officiellement en opposants, afin de conjurer la versatilité des élus et stabiliser la situation à la Chambre basse. L'aile dure des partisans d'Andry Rajoelina (Mapar) refuse pour l'instant de se positionner dans l'opposition, tout comme le TIM de Marc Ravalomanana, ce dernier redoutant une réactivation des dossiers judiciaires qui lui ont valu une mise en résidence fixe, ou de nouveaux obstacles à la réouverture de l'empire Tiko. Constitutives de Nouvelle majorité parlementaire (NMP) les deux formations refusent, pour l'heure d'adhérer à toute proposition unilatérale du chef de l'État et requièrent des négociations avec lui, pour parvenir à un pacte concerté.

26/08 - « Cacophonie à l'Assemblée nationale », titre Tribune. Les députés majoritaires qui ont voté la déchéance du président de la République soutiennent qu'ils n'ont pas encore été informés des tenants et aboutissants du mémorandum proposé aux élus par le chef de l'Etat, raison pour laquelle ils ont demandé à être reçus par lui, afin qu'il précise ses intentions et accepte d'engager le dialogue. « *Pacte de responsabilité*

», « *mémoire de stabilité* », « *pacte de stabilité* », « *nouvelle majorité présidentielle* », « *nouvelle majorité parlementaire* », autant de termes dont tout le monde parle, sans pouvoir en définir le contenu, constate *Tribune*.

28/08 - Le chef de l'Etat tente de clarifier le débat au sujet du « *mémoire de stabilité* ». Il s'agissait en fait d'un « *pacte de non-agression* » entre l'institution législative et l'exécutif, qui impliquerait un engagement individuel des députés. Certains députés, anciens frondeurs, qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à ce pacte, soutiennent pourtant qu'ils n'entendent pas « *voter aveuglément les textes de loi* ». L'adoption de la loi de finances rectificative qui devra être à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée constituera le premier test pour le fonctionnement du nouveau bloc pro-président qui annonce déjà avoir recueilli 90 signatures. Certains d'entre eux regrettent cependant que le texte intégral ne leur ait pas été soumis. Les non-signataires, déjà pré-identifiés, ont été tenus à l'écart de la proposition présidentielle, tout comme la presse. « *La transparence semble, désormais, réservée à la majorité* », déplore *L'Express*.

24/08 - Le premier ministre intensifie sa croisade contre les mauvaises pratiques de l'administration. « *Rigueur, persévérance et intégrité* », tels sont les mots d'ordre rappelés à chacun de ses déplacements dans les régions pour préparer les esprits aux réformes annoncées de l'administration en vue d'améliorer son efficacité et rentabiliser la moitié des 4 400 milliards Ar du budget de l'État alloués aux salaires des 150 000 agents publics. La bonne gouvernance, l'État de droit, la sécurité et la décentralisation constituent des axes majeurs du PND. Le premier ministre n'a pas caché que les réformes engagées constituent un préalable posé par les bailleurs de fonds, notamment le FMI. La lutte contre les « *fonctionnaires fantômes* » et pour l'assainissement de l'administration est conduite depuis le début de l'année par le gouvernement malgache avec l'appui de l'UE. 4 000 agents fantômes ont déjà été dénombrés après un recensement biométrique des fonctionnaires. Le cumul des salaires de ces personnels engendre une perte de 3,6 milliards Ar pour l'Etat. L'élimination des fonctionnaires fantômes, estimés à 50 000, est présentée comme l'une des priorités du premier ministre.

17/09 - « *Affaire 7 février 2009 : Didier Ratsiraka a révélé le secret* », écrit le site *housseniawriting*. L'ancien président a été interviewé longuement le 12 août par *TV Plus* à l'occasion de la publication en France, aux éditions Kartala, d'un livre-entretien intitulé « *Transition démocratique et pauvreté à Madagascar* », réalisé par l'universitaire Cécile Lavrard-Meyer¹. Parmi les sujets abordés au cours de cet entretien, la version de l'ancien président sur la fusillade du 7 février 2009 devant le palais présidentiel. *Moov* écrit : « *L'amiral Didier Ratsiraka a confirmé qu'il a aidé Andry Rajoelina à destituer Marc Ravalomanana en 2009 et lui a conseillé de présider la Haute Autorité de la Transition. Il a également fourni des matériels à la radio Viva. Tout est clair, la déclaration du colonel Charles Andrianasoavina se confirme. L'affaire du 7 février 2009 était vraiment un coup d'Etat et non une simple révolte populaire. La nuit du 12 décembre 2008, invité sur le plateau de la télévision Viva, Didier Ratsiraka critique le régime Ravalomanana. Ce qui a poussé à la fermeture de Viva et Andry Rajoelina a invité ses partisans à descendre dans la rue. L'amiral a rappelé que le 7 février, le général Dolin a empêché la foule de franchir la zone rouge. Ce dernier est entré dans le palais d'Ambotsirohitra avec Monja Rondefo sans que personne ne tire. Les tirs venaient de l'arrière et des deux côtés de la foule. C'est après le bain de sang qu'a engendré cette manifestation que Didier Ratsiraka a décidé de se séparer d'Andry Rajoelina. Cela signifie qu'ils étaient encore complices le 26 janvier 2009, lors du pillage de la RNM, la TVM, la MBS, de Tiko et de plusieurs autres entreprises et magasins à Antananarivo. L'amiral n'avait pas encore digéré sa défaite de 2001 face à Ravalomanana et c'est la raison pour laquelle il a aidé Andry Rajoelina en 2009. Didier Ratsiraka reconnaît qu'il est interdit de franchir la zone rouge quel que soit le motif et les gardes se doivent de protéger cette zone et tirer si c'est nécessaire. Alors, pourquoi Ravalomanana a-t-il été condamné pour l'affaire du 7 février ? C'est plutôt auprès de Didier Ratsiraka et Andry Rajoelina qu'on devrait mener l'enquête. Le coup d'Etat de 2009 a plongé le pays dans la pauvreté totale. Et le plus incroyable, c'est que les auteurs de cette crise sont fiers de leurs actes* ».

Au cours de cette interview, Didier Ratsiraka a également fait des révélations sur l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava en février 1975. « *Tout le monde, presque toute la presse à l'époque, m'a accusé d'avoir assassiné ou commandité l'assassinat du colonel Ratsimandrava, jusqu'à ce qu'un journaliste sorte le nom du général Gilles Andriamahazo. (...) Un assassinat nécessite un mobile. Et le général Andriamahazo est celui qui en avait un. Etant l'officier le plus haut gradé et le plus ancien à l'époque, c'était à lui que le général Ramanantsoa aurait dû remettre le pouvoir et non au colonel Ratsimandrava* », a-t-il lancé. Poussé dans ses retranchements par les journalistes, l'amiral a affirmé n'avoir eu aucun mobile pour éliminer le colonel Ratsimandrava. Et lui d'arguer, notamment, que deux jours avant la remise des pleins pou-

¹ <https://www.youtube.com/watch?t=62&v=8m8PIJ-c2mM>

Interview de l'auteure sur les ondes de RFI :

<http://www.rfi.fr/emission/20150712-cecile-lavrard-meyer-1991-ete-le-moment-le-plus-tendu-notre-entretien-madagascar/>

voirs à l'officier de la gendarmerie, le général Gabriel Ramanantsoa, le chef d'Etat sortant, lui aurait fait la proposition lors d'un tête-à-tête. « *Mais j'ai refusé. Comment aurais-je pu assassiner une personne pour un pouvoir que j'ai refusé* », s'est-il défendu. La famille du général Andriamahazo a déclaré se réserver le droit de donner une suite à ces affirmations.

Le show télévisé a été aussi l'occasion pour l'amiral de se disculper de toute responsabilité dans le massacre du 10 août 1991 devant le palais présidentiel d'Iavoloha. Une déclaration qui a profondément choqué les proches des 24 victimes tombés lors de cette journée rouge et ceux des 300 blessés qui avaient été interdits, sous la menace, de porter plainte. Ce qui explique qu'il n'y a jamais eu ni enquête ni procès sur cette affaire, rappelle *L'Express*. De nombreux politiciens de tous bords, notamment du HVM comme Rivo Rakotovao, ont assisté à cette séance de règlement de comptes. Le show médiatique était également l'occasion pour Didier Ratsiraka de faire la promotion de son livre, qui a au moins le mérite d'apporter des matériaux aux historiens qui auront à se pencher sur cette période troublée qui a suivi la chute de la 1ère République.

21/08 - « *Apostoly Tsara Tsara* », mouvement évangéliste dirigé par un ancien dahalo converti en 2010, prétend vouloir organiser une « *réconciliation nationale* » le 29 août au Coliseum Antsojombe. Il escompte rassembler 50 000 participants issus des 22 régions. Tous les dirigeants politiques seront conviés, ainsi que les autorités traditionnelles.

27/08 - Marc Ravalomanana autorisé à se rendre en visite privée à La Réunion avant de mettre le cap sur l'Afrique du Sud. Selon *Midi*, ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la relance des activités de Tiko. Certains évoquent également la recherche de financements extérieurs pour le redressement de la capitale, suite à la victoire de son épouse aux communales. C'est la première sortie à l'extérieur de l'ancien président depuis son retour en catimini à Madagascar le 13 octobre 2014. L'intéressé s'était rendu au préalable au palais présidentiel pour rencontrer Hery Rajaonarimampianina afin d'obtenir son accord et des garanties quant à son retour au pays.

► **Résultat des élections communales, projet de remplacement de la CENIT**

15/07 - Victoire sans éclat du parti présidentiel HVM aux communales du 31 juillet. A Antananarivo, sans surprise et avec un peu moins de 30 % de participation, l'ex-première dame Lalao Ravalomanana, candidate du TIM, obtient 55,96 % des suffrages, suivie de loin par la candidate de l'association Freedom, Lalatiana Rakotondrazafy. Hery Rafalimanana, candidat soutenu par le parti au pouvoir, est relégué en 3ème position avec 3,6 % des voix. Pour l'ensemble de l'île, la tendance générale provisoire donne le parti HVM largement en tête, avec 913 mairies conquises. La présentation des résultats dans la province d'Antananarivo, son fief traditionnel, fait apparaître un recul du TIM. Au niveau national, le parti de l'ancien président a perdu devant les autres « *grands partis* » comme le HVM, la Coalition d'Ambodivona (pro-Rajoelina) ou les « *indépendants* ». La formation politique de Marc Ravalomanana a perdu Fianarantsoa, Antsiranana, Mahajanga, Toliara et Toamasina. La cérémonie de présentation des résultats provisoires a été boudée par les autorités et les représentants de la communauté internationale.

Contentieux électoraux : nombre record de requêtes. Titanesque. C'est le terme qui qualifie le mieux le travail qui attend les tribunaux administratifs dans les six chefs-lieux de province, avec 1 797 dossiers de recours déposés. Sur les six provinces, c'est celle de Fianarantsoa qui en compte le plus grand nombre, avec plus de 400 dossiers. Une candidate d'Antananarivo, Lalatiana Rakotondrazafy, a déposé à elle seule 87 requêtes. La plupart des contentieux concernent des anomalies relevées dans les procès-verbaux ou dans les résultats issus des sections de recensement matériel de vote (SRMV), ou encore la campagne électorale débutée avant l'heure. Annulations partielles et même totales des votes sont les décisions escomptées par nombre de plaignants. Le syndicat des administrateurs civils (SYNAD) a déposé une requête qui mentionne que « *les candidatures aux communales, proposées et soutenues directement par des membres du gouvernement ne devraient pas être retenues et prises en compte* ».

Si le code électoral donne 45 jours aux juges administratifs à compter de la publication des résultats provisoires pour proclamer les résultats définitifs, le décret portant organisation des élections communales ne donne que 30 jours. Si les requérants n'obtiennent pas gain de cause auprès du tribunal administratif, ils peuvent déposer un recours auprès du Conseil d'Etat. Certains candidats ont déjà annoncé leur intention de faire appel. La proclamation officielle des résultats des communales devrait débiter le 12 septembre.

17/08 - Le Mapar met la pression sur les tribunaux administratifs et les appellent à faire appliquer la loi. Les partisans d'Andry Rajoelina ne semblent pas disposés à renoncer aux communes qu'ils estiment avoir gagné, la commune de Fianarantsoa en première ligne, qu'ils affirment avoir été conquise par Christine Razanamahasoa, coordinatrice nationale du Mapar et ancienne ministre de la justice de la Transition, au

détriment du candidat HVM. Les dépositaires du pouvoir transitoire dénoncent « *des fraudes et manipulation de voix* », en faveur de la candidate du parti présidentiel. Cette candidate, en outre, « *doit être disqualifiée d'office* », affirme Christine Razanamahaso, la loi interdisant aux membres des « *délégations spéciales* » (PDS) de se porter candidat aux communales.

Le premier ministre met en garde contre les actes de « *déstabilisation* ». « *Cessez de semer la psychose par les rumeurs* ». Tel est le message adressé par le général Ravelonarivo lors de son passage à Fianarantsoa où règne une tension palpable. « *Aucune avancée durable ne peut se concrétiser sans État de droit, maintien de l'ordre et paix* », a-t-il rappelé. L'arrestation de Pety Rakotoniaina, candidat du parti Tambaotra, le jour du vote, après avoir tenté d'enlever le cache de l'isoloir d'un bureau de vote, est à l'origine d'un climat pesant. Le candidat a appelé la population à manifester pour contester de supposées irrégularités dans le déroulement du scrutin. Un appel renforcé par Christine Razanamahaso, candidate du Mapar, qui conteste les résultats provisoires. La tension a atteint son paroxysme avec le saccage des locaux de l'antenne locale de la station pro-Rajoelina, *Viva*. Des tracts ont circulé pour encourager des attroupements populaires mais la population n'a pas répondu au mot d'ordre lancé. Accompagné de plusieurs membres de son gouvernement, le premier ministre a martelé devant les responsables locaux et régionaux que « *rigueur, persévérance et intégrité* » sont désormais les mots d'ordre destinés à assurer l'efficacité de l'administration publique. Jean Ravelonarivo a fermement déclaré que « *l'Etat n'avait rien à voir aux saccages subis par Viva et que des enquêtes sont actuellement en cours* ».

19/08 - Le KMF/CNOE lance un appel au calme face à la tension qui monte dans l'attente des résultats officiels des communales. L'organisation estime qu'il y avait eu des lacunes dans l'organisation de ce scrutin, citant notamment l'impossibilité pour les électeurs de consulter les listes électorales étant donné qu'après arrêtage celles-ci n'ont pas été transmises aux Fokontany. Le CNOE dénonce également la confusion entre pré-campagne et campagne officielle. Il revendique aussi plus de transparence sur le financement de la campagne où trop d'argent d'origine douteuse a circulé.

L'État engage la création du successeur de la Cenit. Les problèmes dans l'organisation des communales risquent de ternir le bilan global de cette dernière. Selon les dispositifs prévus par la feuille de route de sortie de crise qui avait préconisé sa création, les communales étaient les dernières élections organisées par cette instance. L'État vient de déclencher le processus de création de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), qui devra être sur pied et opérationnelle pour l'organisation des élections sénatoriales dont les grands électeurs seront issus du scrutin communal. Des réunions de concertation avec la société civile ont été programmées. Des points précis comme l'indépendance financière de la nouvelle institution, tant vis-à-vis de l'Etat que de bailleurs de fonds, ainsi que la mise en place de ses démembrements au niveau des Fokontany, entre autres, intéressent tout particulièrement ses représentants. La société civile (SeFaFi, KMF/CNOE, Justice et Paix, CDE...) s'accorde à exiger que la nouvelle entité ait le pouvoir de sanctionner les contrevenants aux règles qui régissent les élections, et ce quel que soit leur statut. Une revendication que l'actuel président de la CENIT juge fondée. Les avis divergent sur la présence ou non de représentants des formations politiques au sein de la structure (les onze signataires de la feuille de route, s'étaient vu, ipso facto, attribuer une représentation au sein de l'entité transitoire). Admettre leur participation poserait le problème de leur représentativité : le pays compte 141 formations politiques légalement constituées. Ne réserver le droit de siéger qu'aux seules formations représentées à l'Assemblée nationale, serait arbitraire. « *L'enjeu ici est la confiance des acteurs envers l'instance électorale* », soutient Ernest Rakoton-drabe, du KMF/CNOE. Une trop forte présence des politiques pourrait nuire à la crédibilité de la nouvelle entité, estime-t-on. Nombre de membres de la société civile ne comprennent pas la précipitation avec laquelle le ministère de l'intérieur veut conduire cette réforme alors que d'autres sujets tout aussi importants n'ont pas été abordés, entre autres le code électoral, la loi sur les partis et leur financement ou encore le plafonnement des moyens de propagande. Une évaluation de la situation aurait dû être conduite avant de lancer ces consultations, estime le président du KMF/NOE.

Pour la Cenit, l'heure est à l'autosatisfaction. Ses responsables ont exprimé leur satisfaction « *d'avoir mené jusqu'au bout le processus électoral* ». Un sentiment que beaucoup d'observateurs ne partagent pas. Certains parlent même « *d'une sortie par la petite porte* », pour cette entité dont l'organisation du dernier scrutin qui lui a été confiée a été émaillée par de nombreuses contestations. À commencer par les milliers, voire les centaines de milliers de personnes qui ne figuraient pas sur la liste électorale et qui n'ont pas pu voter. Une grande partie d'entre elles étaient en possession de la carte électorale utilisées lors de la présidentielle de 2014. Il y a également les cas litigieux rencontrés à Fianarantsoa et Toliara, l'inscription du mot « *Neny* » [Maman] sur le bulletin de l'ex-première dame à Antananarivo, le flou autour de l'interprétation des textes, le manque d'informations et de sensibilisation des agents électoraux et des électeurs.

29/08 - La société civile (SeFaFi, KMF/CNOE, GEN, CDE,...) juge sévèrement le scrutin des communales. Dans une déclaration commune², elle lance un appel à un diagnostic sincère des failles avérées et à la recherche de solutions durables aux problèmes qui font que la population se détourne de plus en plus d'élections jugées non sincères et non crédibles. Le faible taux de participation aux scrutins est dénoncé comme « un danger sévère pour la démocratie ». Elle suggère notamment qu'« avant toute proposition de nouveau texte, que soit tenu un dialogue national approfondi et sérieux ». Et d'enchaîner qu'« avant toute décision sur la structuration de la Cenit et sur sa place dans le paysage institutionnel, une évaluation de celle-ci s'impose, qu'il s'agisse de ses performances, de ses forces et faiblesses, de sa liberté d'action, de son indépendance financière et de sa compétence technique. Le financement des successeurs de la Cenit ne devra pas dépendre de la volonté de l'exécutif, et l'acceptation de l'aide des bailleurs de fonds ne devra pas faire de l'Institution électorale un mendiant complètement dépendant et sans pouvoir ». Et de conclure « qu'il faut aussi assurer l'égalité des chances des candidats en plafonnant les dépenses de campagnes et en instaurant la transparence des ressources financières utilisées par les partis politiques. Le manque de transparence favorise la guerre entre politiciens sans scrupules et avides de pouvoir ». Un recensement de la population malgache s'avère par ailleurs incontournable.

► Diplomatie

19/08 - Le Sommet de la Sadc de Gaborone affiche son inquiétude par rapport à la crise institutionnelle qui se prolonge à Madagascar. La secrétaire exécutive, Lawrence Stergomena, a lancé un appel à l'endroit de tous les acteurs politiques afin qu'ils travaillent de concert à la défendre des acquis et des étapes déjà franchies dans le cadre de la mise en place des différentes institutions. Elle a également exhorté les parties prenantes malgaches à se concerter pour ne pas constituer un blocage au fonctionnement de la machine administrative. Lors de la journée d'ouverture du Sommet, le président sortant de la Sadc, Robert Mugabe, a encouragé les entités concernées à mettre en œuvre le « Pacte de responsabilité » préconisé par la HCC.

29/08 - Le premier ministre Jean Ravelonarivo annonce une visite officielle en France du 30 août au 6 septembre. Plusieurs rencontres figurent à son agenda. Outre le premier ministre Manuel Valls, des entretiens sont prévus avec les responsables du Medef et le président du Sénat, Gérard Larcher. La coopération bilatérale entre les deux pays sera évidemment à l'ordre du jour. Il sera aussi question d'aide au développement, d'énergies renouvelables, de changement climatique et bien sûr du 16ème Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Madagascar fin 2016. Des sujets comme le rappel de François Goldblatt, ambassadeur de France, ou les raptés et assassinats de ressortissants français, qui défraient les chroniques depuis plusieurs mois, seront certainement aussi abordés. L'immigration, pourrait aussi figurer à l'ordre du jour, étant donné que des villes côtières malgaches commencent à devenir des points de départ pour les candidats à l'immigration dans les départements français de l'océan Indien. Le premier ministre français pourrait aussi tenter de devancer la concurrence sur les divers appels à manifestation d'intérêt lancés par le pouvoir pour ses projets de développement mais surtout dans la course à l'exploitation des richesses du sous-sol. Jean Ravelonarivo entend probablement enfin rassurer ses interlocuteurs au sujet du contexte politique malgache, qui demeure très incertain pour les investisseurs. Jean Ravelonarivo pourrait en outre être tenté de rechercher un appui auprès de Paris dans la perspective d'un éventuel remaniement gouvernemental lié à la conclusion du « mémorandum pour la stabilité » que le chef de l'Etat tente de négocier avec les députés.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité

15/07 - L'armée s'engage dans la lutte contre les dahalo, avec la mission « Fahalemana 2015 ». Objectifs assignés : rétablir la sécurité et l'autorité de l'État. 18 zones d'interventions, réparties dans 11 régions, verront l'affectation des hommes en treillis. « Les zones où les vols de bovidés et les attaques de dahalo sont les plus brutaux sont ciblées », explique le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'Etat-major général de l'armée (GEMGAM). Une cinquantaine d'hommes de chaque compagnie composant les forces armées a été mobilisée. Des éléments d'élite fraîchement sortis d'un camp d'entraînement commando pour la lutte contre les dahalo seront aussi sur terrain. Des armes de poing, des Kalachnikovs et des armes d'appui, dont des mitrailleuses, seront dans les paquetages du millier d'hommes mobilisés. L'opération est devrait durer au minimum deux mois. Les gendarmes actuellement en fonction sur le terrain sont en sous-effectif et insuffisamment équipés. Ils sont par ailleurs fortement sollicités pour lutter contre l'insécurité ur-

² Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/65/04/448497/106102560.pdf>

baine et semi-urbaine. L'entrée en action de l'armée s'est donc imposée pour renforcer la sécurisation rurale. « *Les personnes arrêtées seront remises à la gendarmerie ou à la police la plus proche* », indique le CEMGAM. « *Il ne devrait pas y avoir d'usage d'arme sans affrontement* », souligne-t-il, pour rassurer l'opinion. Une mention comprise la lettre de mission des éléments mobilisés. La légitime défense est la condition pour tuer, sous réserve de la proportionnalité des armes et du facteur temps, en référence au code pénal. Didier Ratsiraka, ancien chef d'État, a épinglé cependant l'absence de décret d'application de cette disposition. Les imprécisions du cadrage de la légitime défense rendent également difficile la délimitation des frontières entre bavures et exactions. Une difficulté pointée du doigt ces dernières années par les ONG de défense des droits de l'homme, notamment Amnesty International. Des critiques admises par le chef d'Etat-major, qui déplore qu'« *à cause des vides juridiques, l'armée et les forces de l'ordre sont souvent victimes de leur devoir* ». RFI indique que « *c'est la première fois en plus de 10 ans qu'une telle force est déployée dans le pays. Les précédentes opérations, ponctuelles et de moindre envergure ont toutes été des échecs. Cette fois, l'armée veut agir seule, les forces de l'ordre sur place étant souvent accusées de faire partie des réseaux de dahalo. 'Ce sont des bandits sans foi ni loi. Ce sont également des réseaux mafieux. Donc c'est pour cela que nous cherchons à arrêter les grands bandits et à démanteler ces réseaux. Nous essayerons de rester sur le terrain tant qu'il y aura de l'insécurité en milieu rural', assure Béni Xavier Rasolofonirina* ».

27/08 - La population d'Ambatobe, dans le district de Tsiroanomandidy, dénonce les agissements de militaires, affirme *Free FM*. Sous prétexte de la restauration de la sécurité, ces derniers procéderaient à des exécutions sommaires. Par ailleurs, les habitants se plaignent également de violences perpétrées à leur rencontre.

18/08 - Une vingtaine de dahalo sont tombés dans une embuscade de la gendarmerie à Maintirano. 10 des malfaiteurs ont été abattus. Vingt dahalo se sont emparés d'une cinquantaine de bovidés à Isandra Fianarantsoa. L'un d'eux a été tué le fokonolona. Le bétail a été restitué.

26/08 - Accrochage avec des dahalo à Ankazoabo (sud-ouest). Un premier bilan fait état de 23 morts, dont 8 dans le camp des militaires et de 16 blessés dont 11 parmi les militaires. Ils intervenaient dans le cadre de l'opération « *Fahalemana 2015* » dont le lancement vient d'être annoncé. Cela fait plusieurs années que l'armée n'avait pas subi une telle attaque ciblée. « *Nous considérons désormais, les dahalo, qu'ils soient sur terrain ou en col blanc, comme des ennemis de la nation. (...) Notre mission ne s'arrêtera qu'une fois ce fléau anéanti* », tonne le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef de l'Etat-major de l'armée Malagasy (CEMGAM). Au départ de l'opération « *Fahalemana* », la légitime défense, régie par les articles 328 et 329 du code pénal, conditionnait l'usage des armes. Maintenant que le qualificatif de la mission évolue, l'usage de la force coercitive devrait également monter d'un cran. Face à « *l'ennemi* », « *le permis de tuer* », pourrait être octroyé, étant donné que le contexte de guerre est prononcé, estime *L'Express*. Le quotidien ajoute que vraisemblablement pour éviter la foudre des défenseurs des droits de l'homme, le CEMGAM a lancé un appel aux autorités pour qu'elles élaborent et mettent en application les textes permettant aux forces armées d'agir en toute légalité et dans le respect de la Constitution. L'état de guerre prononcé indique que le phénomène « *dahalo* », dépasse dorénavant le simple banditisme. Il s'agit désormais de briser une autorité infra-étatique qui met à mal celle de l'État, en zone rurale, comme dans les villes. « *Il est peut-être temps d'édifier un concept de défense pour tout le territoire national* », conclut *L'Express*. Mais pour certains analystes, « *l'augmentation des mesures coercitives n'est pas une solution pour rétablir l'autorité de l'État* » dans les zones rouges. L'État doit s'efforcer de d'inspirer respect et confiance et s'attaquer enfin aux réseaux mafieux plutôt qu'aux hommes de main.

29/08 - Un accrochage entre dahalo et forces de l'ordre est survenue à Ihosy, causant un blessé du côté des militaires et 5 morts parmi les dahalo. 112 zébus ont été récupérés.

15/08 - Kidnapping : intervention de la cellule anti-terroriste française. Le rapt du patron d'une grande surface Conforama, le *Karana* de nationalité française Rafik Jaffaraly, a pris une tournure internationale. Des éléments de la cellule anti-terroriste française basés à la Réunion ont été dépêchés à Madagascar, à la demande de l'ambassade de France. Rafik Jaffaraly s'est fait kidnapper au centre-ville de la capitale sous les yeux de son garde du corps. Ce nouveau rapt d'opérateur économique suscite l'inquiétude des investisseurs, note *L'Express*.

Après avoir passé onze jours entre les mains de ses ravisseurs, l'opérateur économique a été relâché après versement de la rançon par la famille. Trois des auteurs présumés du kidnapping ont été déférés au parquet, quatre autres sont en fuite. Selon *Free FM*, les forces de l'ordre suspectent des complicités au sein de l'appareil judiciaire mais également au sein de la police nationale elle-même.

17/08 -Un nouvel opérateur d'origine indo-pakistanaise enlevé. Akbaraly Anif, propriétaire d'un magasin de pièces de rechange pour moto sis dans le centre-ville, a été intercepté par trois personnes armées et

cagoulées. Les forces de l'ordre se sont rendues sur le lieu où l'on avait retrouvé le véhicule abandonné de l'opérateur mais ses proches leur ont demandé de se retirer pour préserver la vie de l'otage. Un troisième Karana pris pour cible aurait été placé sous haute protection.

18/08 - Toamasina - Un Chinois libéré deux mois après son enlèvement. Fin du calvaire pour l'opérateur économique âgé d'une cinquantaine d'années. Enlevé à Toamasina le 19 juin, il a été relâché nuitamment au terme d'une fusillade ayant opposé la police, venue de la capitale, à ses ravisseurs. La libération est intervenue pendant la livraison surveillée de la troisième tranche de la rançon réclamée par les ravisseurs.

« La liste des noms des personnalités qui commanditent les rapt, remise au président de la République par l'ambassadeur de France, François Goldblatt, suite à l'enlèvement d'un jeune français d'origine indienne à Toliara, est restée lettre morte. Aucune suite n'a été donnée à cette lettre, aucune arrestation ni enquête n'a eu lieu », déplore L'Express qui ajoute : *« on s'interroge même si l'État est complice de ces rapt étant donné que dans la liste figurent des personnalités politiques assez connues et qu'entre temps l'ambassadeur a été prié de faire ses bagages. Il a eu tort d'avoir osé dénoncer des copains de la République. Une audace qui aurait été prise pour une ingérence et une humiliation du côté de l'État. (...) Les rapt et kidnappings ne sont pas les seuls aspects de l'insécurité généralisée. Les violences armées et les braquages sont le lot quotidien des nationaux sans que des mesures musclées et efficaces soient prises par l'État. D'aucuns osent même affirmer qu'il faut d'abord se soucier des braquages meurtriers plutôt que des kidnappings étant donné que les opérateurs finissent toujours par être libérés moyennant rançon tandis que les petites gens se font abattre comme des lapins. (...) Dans les deux cas, c'est l'économie qui en souffre. La liberté d'entreprise est fortement hypothéquée par cette situation d'insécurité. Au niveau international, le classement de Madagascar dans le climat des affaires est aussi plombé par les kidnappings en série ainsi que les braquages armés. L'apaisement n'est pas seulement politique, il est aussi et surtout socio-économique ».*

25/08 - Rapt d'un commerçant Ismaélien avec des armes de guerre. Les cinq kidnappeurs ont agi en plein jour dans un quartier de la capitale. Pris en filature, il a été jeté dans un 4x4. Cet enlèvement d'un opérateur d'origine indienne est le 3^{ème} commis dans la ville au cours des deux dernières semaines.

26/08 - Insécurité croissante dans la capitale : l'Etat tente de reprendre le contrôle de la situation et décrète la mobilisation générale pour lutter contre les vols à main armée et les kidnappings. Un budget est alloué à une opération d'une durée de 100 jours. Le préfet de police sollicite le concours des 192 chefs Fokontany, qui feront désormais partie intégrante de la chaîne de sécurisation. Des indemnités spéciales leur seront octroyées. Ceux d'entre eux qui n'obtiendront pas de résultats satisfaisants seront remerciés.

31/08 - Huit suspects sous les verrous pour le rapt du patron du magasin Conforama et d'un opérateur chinois à Toamasina. Des indices convergent vers de hauts gradés. Un général en exercice est suspecté d'être le cerveau de la vague d'enlèvements. Trois officiers supérieurs seraient compromis. Une dizaine de complices sont en fuite. Ils bénéficieraient de la protection de hauts responsables au sein de leur corps, avec lesquels ils partageraient les butins.

27/08 - Le Rova [palais] d'Ambohidratrimo détruit dans un incendie d'origine criminelle. Les constructions en bois érigées sur les caveaux, symbole de la dignité royale et faisant office de lieu d'offrandes ont laissé place à un champ de ruines. Une perte culturelle énorme du même genre avait eu lieu le 6 novembre 1995 lorsque le Rova de Manjakamiadana {Palais de la Reine} avait pris feu. Dans la hiérarchie sacrée, le site d'Ambohidratrimo est le deuxième plus important après celui d'Ambohimanga, construit lui-aussi au sommet de l'une des douze collines vénérées entourant la capitale. La dynastie Merina a pris naissance au XVII^e siècle sur cette colline. Le Rova d'Ambohitrimanjaka aurait également failli récemment être la proie des flammes. La presse s'interroge sur les commanditaires de tels actes qui soulèvent une vive émotion dans l'opinion. Aucun des incendies qui ont frappé depuis 1976 le patrimoine culturel national n'a jamais été élucidé. *« Qui est derrière cet acte ? Les deux hypothèses que l'on entend le plus souvent privilégient la piste politique ou la piste ésotérique-ethnique. Mais même si elles paraissent évidentes pour beaucoup, sont-elles celles qui sont à privilégier ? »,* s'interroge l'éditorialiste de Tribune, qui avance une 3^{ème} hypothèse : *« la piste religieuse, et plus particulièrement celle de ces mouvements relevant des extrémistes et fanatiques du christianisme. L'autodafé de lieux ou d'objet de cultes traditionnels fait partie de la mission qu'ils se donnent, au nom de 'l'évangélisation' et de la lutte contre les pratiques 'satanique'. (...) Certains dirigeants de mouvements religieux n'hésitent pas à faire le lien entre la destruction par le feu de certains 'doany' et leur 'action apostolique' ».* La secte Apokalipsy a été à plusieurs reprises suspectée de telles pratiques.

21/08 - Les résidents étrangers se verront remettre une carte biométrique infalsifiable qui permettra de lutter contre les risques de menace terroriste et la corruption. Une société israélienne a offert les imprimantes. La carte permettra de surveiller les déplacements des titulaires et de les localiser. D'après le

ministre de l'intérieur, la carte biométrique des résidents s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et de la politique nationale de migrations.

► Gouvernance, justice

18/08 - Le bureau permanent de l'Assemblée nationale dans la tourmente : ses comptes font l'objet d'une vérification par des inspecteurs d'Etat. La Présidence aurait avisé le secrétariat général de la Chambre basse de la tenue de ce contrôle. Une nouvelle mesure qui risque de raviver la tension entre les deux institutions et compromettre les chances de mise en œuvre du « *Pacte de responsabilité* », redoutent des observateurs. Des sources informées évoquent des malversations financières se rapportant au non-paiement des indemnités de session, de logement, de crédit téléphonique et de carburant pour un montant de 14 millions Ar par député. Cette affaire a focalisé les débats lors de la dernière session du Parlement. Les députés avaient demandé plusieurs réunions à huis clos pour s'expliquer sur ces suspicions de malversations financières. Le Bureau permanent est accusé de népotisme.

29/08 - Recrutement à l'Assemblée nationale : le Bureau permanent accusé de népotisme. La Chambre basse emploie 383 employés, soit un ratio de plus de 3 employés par élu. « *Une décision inappropriée* » : c'est ainsi que les membres du personnel de l'Assemblée considèrent l'initiative prise par l'instance dirigeante de procéder à de nouveaux recrutements massifs. Des personnels dont nombre d'entre eux seront employés au domicile des membres du bureau permanent, croit savoir *Midi*. Un membre du syndicat des employés de l'Assemblée admet que l'institution fait déjà face à un problème de sureffectif dans ces catégories de personnels, alors que le nombre d'administrateurs et de cadres supérieurs ferait cruellement défaut. L'équipe dirigée par le président Jean-Max Rakotomamonjy est accusée de népotisme et de clientélisme. Une annonce qui survient alors que l'Assemblée est frappée dans son fonctionnement par d'importantes restrictions budgétaires.

22/08 - Le chef du gouvernement, le général Jean Ravelonarivo, achète une Mercedes blindée à l'étranger, révèle *houseniawriting.com*. Un responsable de la primature aurait déjà été envoyé à Dubaï pour voir la voiture dont l'acquisition avoisine les 250 000 euros. Le choix du premier ministre s'est porté sur la Mercedes S600, avec un moteur V12 bi-turbo et une puissance de 530 ch. C'est l'un des véhicules les plus résistants aux balles et grenades. Qu'est-ce qui pourrait l'avoir poussé à acheter un tel véhicule ? La presse s'interroge sur ses ambitions présidentielles, à l'image de ses prédécesseurs, Monja Roindefo et Camille Vital. Selon une source proche de la Présidence, le chef du gouvernement et le chef d'Etat entretiendraient actuellement une relation tumultueuse. La question du financement d'une telle acquisition reste posée...

21/08 - Les apatrides revendiquent l'acquisition de la nationalité malgache. « *Il faudrait que l'État et les Malgaches résolvent ce problème d'apatridie. Le temps de faire sans cesse des accusations à ces personnes, qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation, est révolu. Il faudrait désormais tirer au clair ce que nous attendons de ces apatrides et de ceux qu'ils attendent de nous* », suggère Mina Rakotoarindrasata, responsable de Focus Development Association. À l'entendre, il n'y a pas que les communautés pakistanaise et indienne qui sont concernées par ce problème. « *Les femmes malgaches ne peuvent pas non plus, dans plusieurs cas, transmettre leur nationalité à leur enfant, selon l'ordonnance du 22 juillet 1960 portant code de la nationalité malgache* », souligne-t-elle. Les membres de la communauté indienne qui en ont les moyens ont pu obtenir la nationalité britannique ou française mais nombre d'individus pauvres âgés de plus de 50 ans ne sont pas parvenus à régulariser leur situation. La dernière évaluation du nombre des apatrides, remontant à 1960, avance le chiffre de 7 000. Les tentatives de recensement risqueraient de se heurter à la résistance des intéressés, qui redoutent d'être expulsés et harcelés. Cette population « *constitue une source de financement illégal pour l'administration et amplifie la corruption* », souligne Mina Rakotoarindrasata.

► Traite des êtres humains, émigration clandestine

14/08 - « Nous allons lancer la campagne nationale de sensibilisation contre la traite des êtres humains. Nous allons mener une lutte sans merci contre les trafiquants de personnes », a lancé le premier ministre à l'occasion de la célébration de la journée mondiale contre la traite des êtres humains, fin juillet. Jean Ravelonarivo a avancé que dix personnes ont été emprisonnées en 2015 pour trafic de personnes. Mais pour le chef de bureau de l'OIM les défis sont à la fois collectifs et individuels. « *Les défis collectifs constituent l'accélération de la prévention et de prise en charge des victimes. Tandis que chaque individu doit être vigilant* », lance-t-il. Le récent rapport du département d'Etat sur la traite de personnes souligne cependant que de hauts fonctionnaires malgaches sont impliqués dans ce trafic. « *Le gouvernement n'a pourtant effectué aucune enquête à leur rencontre* », souligne-t-il, bien que certains d'entre eux aient été

démis de leurs fonctions. Le premier ministre a démenti ces allégations, affirmant même avoir reçu une lettre de félicitations du Département d'Etat. « *La note obtenue par Madagascar a été même augmentée. Notre objectif est d'atteindre le niveau 3 où le trafic de personnes est maîtrisé* », poursuit Jean Ravelonarivo. Des membres de la société civile ne partagent pourtant pas cet optimisme. « *Nous sommes reconnaissants envers l'État, pour les efforts qu'il a effectués depuis l'année dernière, comme l'élaboration de la loi pour lutter contre la traite de personnes et la mise en place du Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains. Toutefois, les mesures restent encore théoriques. Jean de Dieu Maharante, ministre de la fonction publique, du travail et des lois sociales, a aussi lancé, lors de la célébration de la lutte contre le travail des enfants, la perquisition de domiciles soupçonnés d'employer des enfants, mais, aucun écho n'a été entendu jusqu'à aujourd'hui* », confie le responsable d'une ONG. La première militante pour le respect des travailleurs migrants, Jeannoda Norotiana, responsable du syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS), n'a pas participé à la célébration. Les activités du syndicat sont en sommeil, sans que l'on en connaisse le motif.

24/08 - Mayotte : deux passeurs de migrants malgaches arrêtés. Ils ont été interceptés avec leur embarcation transportant de 50 kg de cannabis et une douzaine de migrants. Le montant du passage des candidats à l'émigration était de 700 euros par personne. Les douze migrants ont été renvoyés à Madagascar. Les deux passeurs sont convoqués par la justice mahoraise. Il y a quelques jours, la brigade nautique de la PAF avait intercepté un bateau motorisé de 9 mètres en provenance de Nosy-Be. Le mois dernier, 18 clandestins en provenance de la Grande Ile ont tenté de rejoindre Mayotte après avoir payé 550 euros aux passeurs.

29/08 - Une délégation de l'Organisation Internationale des migrations (OIM) en visite à Antsiranana pour rencontrer des responsables régionaux et échanger sur la campagne de sensibilisation axée sur la traite des personnes qui a débuté le 30 juillet. La moitié de femmes qui travaillent au Koweït et au Liban sont issues de cette région.

► Education

18/08 - Une fois de plus, les boursiers malgaches en Chine tirent la sonnette d'alarme. La situation devient de plus en plus critique pour ces étudiants dont les visas vont expirer à la fin du mois. En quatre ans d'études, ils n'ont perçu que onze mois de leurs bourses. Nombre d'entre eux ne parviendraient plus à subvenir à leurs besoins élémentaires. La situation précaire dans laquelle se trouvent ces étudiants a fini par les rendre sensibles aux infections et à diverses troubles pathologiques. Les étudiants malgaches au Maroc souffrent également du retard dans le versement de leurs bourses et du montant insuffisant de celles-ci.

19/08 - Manque de financement, insécurité, détournement empêchent encore la plupart des élèves malgaches de bénéficier de la cantine scolaire. Sur les 3 millions d'élèves des écoles primaires ciblés par le programme du ministère de l'éducation nationale, seuls 225 000 d'entre eux ont pu bénéficier de ce service, soit 12 %. Les principaux bailleurs du projet cantine scolaire sont la Norvège, le Japon, la Banque mondiale, l'Unicef, le Canada, l'AFD, l'UE et le PAM. La gestion des fonds a été confiée à ce dernier, qui joue le rôle de prestataire de services. Un nouveau programme a été signé avec ces bailleurs pour couvrir la période 2015-2019. Les besoins s'élèvent à 69 millions de dollars.

► Santé, droits des femmes

26/08 - Huit victimes de la peste pulmonaire à Moramanga. Plusieurs patients suivent des traitements intensifs dans à l'hôpital de la ville. L'insalubrité qui règne localement fait craindre une aggravation de la situation, la maladie étant très contagieuse. « *Un mouvement de panique gagne donc Moramanga* », écrit *Midi*, qui évoque aussi un risque de contamination en direction de la capitale. Les pharmacies sont en rupture de stock. La saison pesteuse redémarre en avance, comme la précédente qui a fait une centaine de morts dans tout le pays. Les professionnels du tourisme, font part de leurs vives préoccupations. L'information risque de plomber encore un peu plus une saison touristique catastrophique

26/08 - Madagascar fait partie des 41 pays dans le monde où le mariage précoce touche plus de 50 % de filles mineures. Les pratiques traditionnelles privilégient ces pratiques où la précarité des populations pousse les familles à marier très tôt les filles contre des zébus, dot de mariage. Selon les statistiques, 1 fille sur 9, âgée de moins de 15 ans, est mariée avant 18 ans, cela même si l'âge matrimonial est de 18 ans depuis 2007. Nombre de ces mariages ne sont pas enregistrés à la mairie, ce qui favorise ces unions précoces. Une campagne de sensibilisation a débuté le 3 juin, avec l'appui de l'UNFPA et sous la coordination

du ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Le phénomène frappe tout particulièrement le Nord et le Nord-Ouest de la Grande île.

► Médias

15/08 - RSF dénonce les actes de vandalisme commis contre la station Viva de Fianarantsoa. « Selon des témoins, des individus cagoulés ont demandé à parler au responsable de la station dans la matinée du 8 août, avant de s'introduire dans les locaux et de détruire et enlever de force les matériels de production et de diffusion. (...) Ces événements surviennent alors que la radio diffusait depuis plusieurs jours des messages de contestation des résultats des élections municipales du 31 juillet. (...) Dans un contexte où les médias locaux sont pris dans une guerre médiatique sur les résultats des votes, les positions de la radio et TV Viva pourraient être à l'origine de violence, selon des informations recueillies par l'association » RSF demande aux autorités de « mener une enquête indépendante, impartiale et approfondie afin d'identifier au plus vite et de traduire en justice les coupables de ces actes. (...) Dans un contexte d'élections aussi polarisé, il est important que toutes les voix se fassent entendre et que les journalistes puissent faire leur travail d'information, sans subir de telles pressions.

Début juin, Viva avait reçu une lettre de mise en demeure du ministère de la communication, de l'information et des relations avec les institutions pour ses extensions dans différentes régions : d'après les autorités, le média n'aurait pas les autorisations pour une diffusion nationale et utiliserait des matériels de l'Etat illégalement. Suite à ce courrier, le média avait dû fermer ses antennes dans 11 régions. Le climat de la liberté de l'information à Madagascar est marqué par une forte polarisation des médias, de la corruption, de l'autocensure et des violences contre les journalistes. Après quatre années de crise politique, l'élection du président Hery Rajaonarimampianina en décembre 2013 (...) a marqué une nouvelle période d'assombrissement de la liberté de la presse dans le pays. En juillet 2014, le président et le premier ministre tenaient ainsi des propos inquiétants contre les médias, leur enjoignant notamment de "prendre garde" ou encore de cesser de poser des "questions dérangeantes". Madagascar est classé à la 64ème sur 180 au classement de la liberté de la presse de RSF publié en février 2015 ».

Le Courrier rapporte que des stations audiovisuelles de Toamasina font depuis peu l'objet d'intimidations par voie de tracts. Dans le collimateur, les stations Viva et FMA qui diffusent les programmes de Kolo TV et Kolo FM. Les journalistes locaux, toutes tendances confondues, ont dénoncé ces pratiques.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Exploitation des ressources naturelles, foncier, protection maritime

20/08 - La Conférence des évêques s'oppose à la tenue du salon international des mines et du pétrole de Madagascar (SIMPM), événement organisé par le gouvernement du 23 au 25 septembre. C'est la première fois qu'un événement commercial est contesté par une entité, religieuse de surcroît, note Ma-TV. Dans une déclaration publiée le 6 août³, Mgr Odon Razanakolona, président de la Conférence sur la pastorale sociale et caritative, responsable de la Conférence épiscopale et du projet Taratra au sein de la Conférence des évêques, note que l'organisation de ce salon n'est pas appropriée au contexte qui prévaut dans le pays. Il estime, qu'« une fois de plus, l'on met la charrue avant les bœufs ». La Conférence s'interroge : comment peut-on lancer une promotion internationale du secteur extractif alors que les textes législatifs, réglementaires et fiscaux relatifs au secteur extractif ne sont pas prêts ? Les débats sur le sujet ne sont pas entamés pour l'appropriation du processus par la population et les différents acteurs, tant au niveau régional que national. Madagascar a-t-elle seulement une vision stratégique de sa politique extractive et des enjeux vitaux ? Le secteur minier dispose d'un grand potentiel pour le développement du pays mais celui-ci doit profiter à la population et non à une poignée d'individus. L'Etat se doit d'avoir une vision de développement où l'homme est le premier bénéficiaire de ces ressources en améliorant son bien-être, dans le respect de son environnement, il doit exprimer une volonté politique claire et ferme du respect de l'Etat de droit et de l'application de la bonne gouvernance. Il est également primordial qu'il assure la sécurité des investissements.

21/08 - Collectif Tany : le nouveau code minier ne doit pas sacrifier le peuple malgache pour plaire aux investisseurs⁴. Le processus de révision du code minier est en cours dans la plus grande discrétion. Les organisations de la société civile dénoncent l'absence de cadre formel et règlementé des réunions du comité qui se tiennent au ministère des mines. Les autorités donnent néanmoins rendez-vous aux investis-

³ Document de 29 pages publié en exclusivité par la LOI le 24/08/15

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/65/75/448497/105924962.pdf>

seurs du monde entier au Salon international sur les mines et le pétrole du 23 au 25 septembre pour y révéler le nouveau code. Depuis 2005, Madagascar fait figure de « *Nouvel Eldorado des compagnies minières et pétrolières* ». Une réputation que le pays doit à son code minier et à sa loi sur les grands investissements miniers, qui accordent des avantages importants aux sociétés, ne laissant que des miettes à l'Etat, aux collectivités décentralisées et aux communautés locales. L'avant-projet de code, qui remplacera ces deux textes, fait de la surenchère en cédant encore plus aux grands investisseurs, nationaux et étrangers, au mépris de l'intérêt national, estime le Collectif, qui dénonce cette logique malsaine qui met en danger les petits opérateurs miniers, les communautés locales, et l'ensemble des générations futures. L'avant-projet pérennise notamment la menace de spoliation des droits sur les terres. Expulsions, pertes de droits légitimes, compensations d'un montant faible et inacceptable, tel serait le sort réservé aux populations locales victimes d'accaparements de terres, y compris dans le secteur minier. L'un des articles sous-tend que les sociétés minières, notamment étrangères et transnationales, deviennent propriétaires des terres, au lieu de se contenter d'extraire le produit du sous-sol pour une durée limitée. Alors que pour le commun des Malgaches, le titre foncier reste inaccessible en raison de son coût élevé et de la durée de la procédure, les sociétés, notamment étrangères, bénéficient de l'appui inégalable de l'Economic Development Board of Madagascar, une structure mise en place en 2006 et financée par la Banque mondiale, qui leur facilite l'accaparement des terres. Dans ces conditions, seuls les nationaux très riches et les sociétés étrangères pourront entreprendre des activités minières. Les perspectives sont très inquiétantes. On estime que 60 sociétés peuvent couvrir tout le territoire national. En outre, l'avant-projet criminalise les mouvements de contestation au mépris des droits et libertés des populations riveraines affectées par les impacts négatifs des projets miniers ainsi que de leurs salariés. A la différence d'autres pays soucieux d'un rééquilibrage du partage de la rente minière, la renégociation de contrats est quasiment impossible à Madagascar sous le code minier en vigueur et l'avant-projet renforce encore ces dispositions. L'inclusion d'une partie spécifique dédiée à l'uranium au sein de l'avant-projet n'a rien d'anodin. Le Collectif appelle à la plus grande vigilance face aux risques posés par la radioactivité et ses impacts graves. En conclusion, Tany réitère sa demande de moratoire sur la délivrance de permis miniers (4000 sont en attente), c'est-à-dire une suspension de leur délivrance pendant un délai indéterminé, appuyant ainsi une proposition déjà évoquée par des organisations de la société civile et par la Conférence des évêques. Il exige une refonte de l'avant-projet avec la mise en place d'un groupe de travail plus formel, participatif et inclusif, attentif à une répartition juste et équitable des bénéfices entre les communautés locales, l'ensemble de la nation et les sociétés minières.

17/08 - Port de Toamasina : 25 tonnes de quartz fumé interceptées. Un conteneur contenant du quartz fumé a été déclaré comme étant du girasol. La marchandise allait être exportée vers la Chine. Selon les explications techniques, les formalités relatives à l'exportation ainsi que le plombage du conteneur ont été effectués à Antananarivo. Son contenu a donc été substitué par son propriétaire au cours du transport jusqu'à Toamasina. Cette prise est le fruit d'une action conjointe des inspecteurs des douanes et des agents du service des mines opérant dans l'enceinte du port. L'exportateur a déjà été identifié. Il s'agit d'un Malgache travaillant probablement pour le compte d'un opérateur étranger.

18/08 - Trafics illicites : 12 tonnes de cristal saisies à Miarinarivo-Itasy. Deux camions chargés de cristal de roche ont été interceptés par la gendarmerie. Le conseiller spécial permanent chargé de l'enquête et des investigations auprès de la Primature a martelé que ces pierres doivent impérativement être transférées à la police des mines. « *Il ne devrait y avoir ni corruption, ni intervention dans ce genre d'affaire. Il faut une transparence et une coopération entre les différentes autorités, pour réussir à appliquer la bonne gouvernance et à assurer la sécurité pour le peuple* », a-t-il affirmé. Selon les explications techniques, les produits appartiennent à un opérateur titulaire d'un permis minier mais qui attend le renouvellement de son autorisation. L'opérateur serait une femme déjà interceptée pour des trafics dans d'autres régions.

La propriétaire affirme que sa situation administrative est en règle mais qu'elle a été victime dans cette affaire des agissements du chef de région Bongolava qui aurait exigé 60 % puis 50 % de la somme obtenue de la vente de ces pierres industrielles. Un abus de pouvoir qui constitue une entrave au développement de l'économie nationale, au détriment des petits exploitants, écrit-elle dans une supplique adressée au président de la République.

20/08 - Saisie de 25 tonnes de phosphorite au large de Belo-sur-Mer. Le minerai avait été extrait illicitement des îles de Barhein situées dans la région Melaky, près de Maintirano. Ces îles figurent parmi les nouvelles aires protégées suivant la vision Durban de 2003. La cargaison appartient à une société de fabrication d'engrais minéraux qui n'est pas en règle vis-à-vis de l'administration minière, n'ayant pas honoré ses frais d'administration depuis 2012.

23/08 - Le projet Ambatovy menacé par l'effondrement des cours mondiaux du nickel. Le cours du métal poursuit son recul, atteignant son niveau le plus bas depuis six ans, à 9 100 dollars la tonne (- 31 % depuis le début de l'année). Le nickel, tout comme le cuivre, souffre de la conjonction d'une offre abondante et d'une baisse continue de la demande en métal pur. Ainsi, le cours du métal coté au LME de Londres im-

pacte directement la production de ferronickel et les exportations de minerais. Dans ce contexte, les métallurgistes chinois de l'inox font pression sur leurs fournisseurs pour obtenir des matières premières toujours moins chères, en faisant jouer la concurrence entre les exportateurs de minerai de nickel, Philippines, Madagascar ou Nouvelle-Calédonie. Des usines ferment en Afrique, d'autres sont mises en sommeil à Madagascar (chômage technique pour Ambatovy pour 1 100 employés depuis le mois de juin), en Australie et au Canada. *La Gazette* affirme que la compagnie ferait face actuellement à des tracasseries administratives préjudiciables à ses relations avec les banques.

25/08 - Six blocs pétroliers auraient été accordés de gré à gré à CB World Trade Energy, en violation avec les règles qui imposent un appel d'offres ou un appel à manifestation d'intérêt, selon *Le Daily*.

Le protocole d'accord pour un partenariat public-privé aurait été signé en catimini au mois de mars par le ministre des mines et le directeur de cabinet de la présidence. Montant du contrat en instance de signature : 300 millions de dollars. Pour *Le Daily*, cette somme correspond curieusement au montant du budget nécessaire à la mise en œuvre du PND. Des fonds qui viendraient à point nommé, alors que les bailleurs de fonds ne se sont toujours pas prononcés sur le déblocage des aides annoncées. Trois des six blocs attribués sont situés dans une zone proche de Juan de Nova, appartenant aux Iles Eparses gérées par la France.

26/0 - NI Metals Inc, compagnie minière canadienne, a obtenu fin juillet le permis d'exploitation du graphite de Vohitsara, dans la région d'Alaotra-Mangoro, au sud de Toamasina. Munie de cette licence, la compagnie se dit en mesure d'accélérer le lancement de son projet. Les études géophysiques sont achevées. Le gisement est long de plus de 2 km avec une largeur de 300 et 400 m.

29/08 - La Réunion se prépare à recevoir 221 000 tonnes de galets en provenance de Toamasina. Les roches, d'environ 5 tonnes chacune, serviront à consolider la digue du chantier de la nouvelle route du littoral avant la saison des pluies. « *Ces très gros enrochements ne sont qu'une infime partie de 19 millions de tonnes de roches qui seront nécessaires à la construction de la route* » remarque le président du groupe GTOI/SBTPC/Vinci TP, également directeur régional de Colas à qui appartient la carrière. « *Mais pour ça il faudrait que la Colas obtienne une autorisation d'exportation du gouvernement malgache* », précise le président du syndicat des transporteurs réunionnais. Le Conseil national pour la protection de la nature s'est opposé à l'importation de ces matériaux, La Réunion étant l'un des refuges de la biodiversité mondiale. Près de la moitié de l'île est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela risque de faire entrer massivement des espèces envahissantes, redoutent les experts.

31/08 - Le commerce illicite de l'or prend de l'ampleur dans certains quartiers de la capitale malgré les mesures d'assainissement lancées par le ministère des mines. L'existence de ces acheteurs illicites prouve que de grandes quantités d'or sont stockées en lieu sûr et restent hors de contrôle. « *Tant que ces acheteurs d'or illicites ne sont pas maîtrisés, l'exportation illicite continuera et notre économie reste en déclin* », déplore un économiste. Dix-sept trafiquants de rues ont été arrêtés en juin mais le retour des acheteurs illicites, un mois après, démontre l'impuissance des autorités...

15/08 -Espèces sauvages en danger : le WWF demande à Madagascar de mettre en place une politique claire pour lutter contre ces trafics qui menacent les richesses naturelles de la Grande île. L'ONU a récemment approuvé la résolution baptisée « *Surveillance du trafic des espèces sauvages* » qui reconnaît la gravité de la criminalité liée aux espèces sauvages.

Un Chinois arrêté à l'aéroport de Guangzhou avec 298 tortues protégées Radiata. La sécurité à l'aéroport international d'Ivato est une nouvelle fois prise en défaut. Selon *La Vérité*, des trafiquants de différentes nationalités organisent l'espacement de l'acheminement des marchandises vers la Chine. A preuve, une Egyptienne avait été interceptée en juin par les limiers de la PAF avec 453 bébés tortues au moment de son embarquement sur un vol à destination de Nairobi. Selon des recoupements, la passagère aurait cherché à faire transiter via Khartoum la cargaison destinée à la Chine. En mai, un passager en partance pour Nairobi sur un vol de Kenya Airways a tenté de transporter illicitement 521 tortues, également de type Radiata, lorsque son plan a été déjoué à la dernière minute par les douaniers.

18/08 - La future session extraordinaire de l'Assemblée nationale aura à examiner le projet de loi concernant la chaîne spéciale contre le trafic de bois de rose. Le premier ministre s'est engagé à soumettre à nouveau ce texte aux députés qui avaient refusé de l'examiner lors de la session ordinaire. Il concrétise selon lui la volonté du pouvoir de réformer l'administration, de rétablir l'État de droit et de lutter contre la corruption. Reste à attendre sa convocation par le conseil des ministres. La chaîne spéciale contre le trafic de bois de rose connaîtra une extension à d'autres secteurs : ressources marines, espèces animales et florales, richesses du sous-sol et ossements humains.

20/08 - Poursuite des exportations illicites de bois de rose : la Coalition Lampogno créée à Maroantsetra en 2014 procède à un grand déballage. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SCAPES financé par l'USAID, elle a organisé une conférence-débat destinée à mobiliser les différents acteurs sur la bonne gouvernance de ces ressources naturelles. L'accent a été mis sur l'incapacité des pouvoirs publics à intervenir à temps lorsque des opérations suspectes sont signalées. Arrivées sur place après embarquement des rondins, les forces de l'ordre accusent fréquemment les informateurs d'avoir alerté à tort les autorités. Les trafiquants vont jusqu'à narguer les pouvoirs publics en organisant des transferts le jour même d'événements officiels locaux, comme des inaugurations de bâtiments officiels. Des militaires seraient impliqués dans les trafics. « *Le trafic s'accélère à grande vitesse. D'après nos informations, il n'y a plus de bois à couper là-bas. Seulement les petites dimensions sont encore là. Donc le gros bois est déjà coupé* », s'alarme Clovis Razafimalala, coordinateur de Lampogno. Depuis plusieurs semaines, les autorités tentent d'effectuer un comptage des rondins déjà saisis, encore cachés dans la forêt ou enfouis sous terre. Les trafiquants, de leur côté, se dépêchent d'évacuer les stocks. « *Ils ont peur que le bois de rose soit compté correctement. Donc pour éviter ça, ils essaient d'embarquer tout le bois coupé* ». Lampogno demande que soit créée une organisation indépendante chargée du ramassage de tous les stocks.

La situation socio-économique de Maroantsetra est préoccupante : les PPN viennent à manquer du fait que les bateaux ravitailleurs qui alimentent habituellement la ville sont mobilisés par les transbordements de bois de rose. Les stocks de carburant sont accaparés par les propriétaires de petites embarcations qui participent aux trafics. Bon nombre de dockers transportant les rondins depuis les réserves naturelles mettent leur santé en péril. Les services locaux de la douane ont été fermés en 2010 pour des raisons inconnues. La Coalition regroupe des représentants de la société civile et des services techniques déconcentrés à Maroantsetra qui œuvrent pour la protection de l'environnement. Elle est appuyée par des bailleurs de fonds. Jean-Claude Razaranaina, directeur général du Samifin, avoue son impuissance à lutter contre le blanchiment d'argent : « *Les 49 comptes bancaires de personnes soupçonnées d'être impliquées dans le blanchiment d'argent issu du bois de rose ont déjà été tous libérés. C'est peut-être notre faute à cause de la procédure. Mais la grande lacune dans la lutte contre ce trafic est notamment l'absence de procès-verbal de constatation des infractions écrites par les autorités forestières* », a-t-il souligné. « *Un trafiquant reconnu par l'opinion et épinglé par le Bianco a été relâché illico presto par la Chaîne pénale anti-corruption pour vice de procédure* », rappelle *L'Express*. Depuis 2011, les opérations financières en matière de bois de rose ne passent plus par le système bancaire, révèle le DG du SAMIFIN. Les sommes faramineuses issues de ces trafics sont « *hélicoptées* », a-t-il affirmé.

Un transbordement de rondins de bois de rose en cours entre Mananara-Nord et Cap Masoala, révèle La Gazette. Trois navires, dont l'un venu récemment de Tolagnaro, seraient amarrés au large. « *Nombre d'opérateurs de bois de rose de notre région ont préféré quitter les lieux plutôt que d'affronter le Bianco, lequel a envoyé dernièrement un grand nombre de convocations. Les auteurs de cet embarquement illicite, le fils et la fille d'un haut dirigeant du pays, profitent de cette situation pour accaparer les stocks de bois de rose de ces opérateurs* » ont déclaré des témoins avant d'ajouter : « *ces opérations de transbordement sont assistés par des éléments des forces de l'ordre* ». « *Ces opérations de transbordement ne sont plus un secret pour personne et les autorités locales en sont forcément informées. Mais jamais ces dernières n'oseront braver la colère du grand protecteur de ces deux trafiquants* » déplore un témoin.

Un bateau abandonné par son équipage avec 92 rondins a été retrouvé au large de Manampatrana, à Fenoarivo Atsinanana. Le nom de ce bateau a été effacé

15/08 - Révision de la « Lettre de politique foncière » : la société civile réfute la marginalisation des communes et des autres acteurs. Pour résoudre le problème posé par la grève de deux mois des employés et inspecteurs des domaines, l'Etat leur a offert le privilège de réviser et d'apporter des modifications à la « *Lettre de politique foncière* » du 26 mai 2015, fruit d'une participation inclusive, multi-acteurs, multi-niveaux et multisectorielle. La nouvelle lettre rectifiée par les grévistes a été adoptée en conseil de gouvernement le 5 août. Ce qui provoque la contestation de très nombreuses organisations de la société civile nationales et régionales : Alliance Voahary Gasy, CCOC, Coalition paysanne de Madagascar (CPM), confédération des agriculteurs, Justice et Paix, Liberty 32, Solidarité des Intervenants sur le Foncier (SIF) SAF-FJKM, ONG Lalana, Projet Taratra, FIFATA, Collectif Tany... Ces organisations appellent les partenaires techniques et financiers à ne pas soutenir de rectification à la lettre de politique foncière déjà validée. La société civile insiste sur l'irréversibilité de la décentralisation de la gestion foncière représentée par les guichets uniques, gérés par les communes et dont les décisions sont celles des citoyens. Elle conteste vivement la volonté manifeste des syndicats des domaines de vouloir transformer obligatoirement les certificats fonciers en titre fonciers. Obliger le citoyen qui détient un certificat foncier à titrer son terrain, n'est ni plus ni moins qu'un acte d'intimidation et une remise en question de son droit de propriété qui est protégé par l'article 34 de la Constitution et les traités internationaux qui défendent le droit de propriété, ratifiés par l'Etat malgache.

Pour l'éditorialiste de Tribune, « la véritable raison de la grève [du service des domaines], c'est que la réforme foncière mise en place depuis quelques années ne plait pas aux agents car elle leur coupe l'accès à leurs prérogatives de 'négociations' lors des procédures d'octroi de terrains domaniaux ou l'obtention de titres fonciers. Rappelons que selon le Bianco, le foncier serait l'un des secteurs les plus touchés par la corruption. Et pourtant, si l'on en juge par les statistiques, le service des domaines n'a pas fait preuve de grande performance depuis sa création à l'époque coloniale. En près de cent dix ans d'existence, il n'a délivré que 330 000 titres fonciers, qui mettent en moyenne 6 années à être délivrés, et qui coûtent chacun l'équivalent d'environ 507 dollars. La réforme foncière a quant à elle permis de délivrer en sept années d'existence plus de 120 000 certificats fonciers, qui sortent en moyenne au bout de 6 mois pour un coût unitaire de l'équivalent de 9 dollars ».

18/08 - Le Centre régional de fusion des informations maritimes (CFIM) mis en place par le premier ministre. « La position géostratégique de Madagascar au milieu de l'océan Indien et la longueur de ses côtes (5000 km) lui donnent une position incontournable pour l'hébergement du Centre de fusion d'informations. En effet, notre pays se trouve géographiquement au confluent des routes maritimes internationales de l'océan Indien. C'est dans ce sens qu'au mois de juin, sous la houlette du ministre de la défense, notre pays a été élu pour recevoir ce centre dans le dessein de combattre les trafics, le terrorisme mais aussi la piraterie dans l'océan Indien », a-t-il déclaré. Un programme qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée à l'horizon 2050 de l'UA, financé par l'Union européenne à hauteur de 37,5 millions d'euros. Techniquement, le Centre permet d'avoir une information en temps réel sur le mouvement de tous les bateaux qui naviguent dans les eaux de l'océan Indien et de l'Afrique australe. Il aura donc à sa disposition un satellite qui effectuera une surveillance en permanence de la zone. « Pour l'heure, seul Singapour dispose d'un centre du même type et nous collaborons simplement avec ce pays pour accéder à des images satellites. Lorsque le CFIM sera opérationnel, nous pourrons l'utiliser pour faire un suivi précis des bateaux qui naviguent près de nos côtes et traquer ainsi les trafiquants de nos ressources naturelles », précise un responsable au sein de la Primature. Tribune s'interroge : « Avec l'existence du Centre, peut-on espérer que le phénomène de vols organisés de bois de rose qui se déroule dans la partie orientale de Madagascar en passant par Maurice ou la Tanzanie mais qui emprunte toujours le chemin vers l'Asie fera l'objet d'un plan spécifique similaire à celui de la Somalie qui bénéficie d'un plan d'action spécifique focalisé sur les racines de la problématique de la piraterie maritime ? »

Le gouvernement allemand octroie une vedette rapide dans le cadre du programme de protection des ressources maritimes de la Grande île. Le gouvernement américain a annoncé semblable dotation d'ici la fin de l'année, avec un navire ayant un rayon d'action de 5 000 kilomètres, capable par conséquent de couvrir toutes les côtes malgaches.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

20/08 - L'USAID lance deux programmes en faveur de l'amélioration de la sécurité alimentaire. D'une durée de cinq ans et d'un coût de 75 millions de dollars, ils vont bénéficier directement à plus de 620 000 personnes. Ils visent à réduire l'insécurité alimentaire et à accroître la résilience des ménages vulnérables.

22/08 - « Les bailleurs de fonds n'ont pas lâché Madagascar », tient à rassurer le ministre des finances et du budget, Rakotoarimanana Gervais. « La situation d'instabilité politique de ces derniers mois a un peu inquiété nos partenaires techniques et financiers. Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter, nos relations avec les bailleurs de fonds sont au beau fixe. Ce qui justifie l'arrivée de l'administrateur suppléant du FMI dans nos murs pour constater de visu les efforts déployés et les réformes réalisées par Madagascar en vue de la préparation de la prochaine mission des services du FMI. (...) Nous savons que le FMI est prêt à se mobiliser pour nous aider et l'administrateur suppléant l'a confirmé. Nous pouvons être confiants quant à un rétablissement imminent de notre pays », a-t-il déclaré à Midi. Une autre mission d'évaluation du FMI est attendue en septembre ; elle devrait déterminer l'éligibilité de Madagascar à la Facilité élargie de crédit (FCE) d'un montant de 200 millions de dollars. La mission du FMI qui a eu lieu du 18 février au 5 mars n'avait pas permis de débloquer ces fonds, pas plus que celle qui a eu lieu du 26 mai au 4 juin, Madagascar n'ayant pas atteint les performances attendues, notamment en matière fiscale.

28/08 - Le recensement de la population devrait débiter au mois d'août 2017, pour un coût estimé à 34 millions de dollars. Bien que le financement ne soit pas encore assuré, les travaux préparatoires ont débuté. Les opérations pourraient s'étaler sur 46 mois. Le recensement général de la population a dû être reporté à de nombreuses reprises faute de financement internationaux. Le dernier recensement remonte à 1993. Les Nations unies recommandent la réalisation d'un recensement tous les dix ans.

► Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar

15/07 - Les syndicats grévistes de la Jirama menacent de couper l'électricité à certains ministères. La décision du dernier conseil de gouvernement a fait monter la tension entre les employés grévistes et l'État. Ce décret confirme l'octroi à la société Symbion Power de la concession pour une durée de 20 ans de la centrale thermique de Mandrozeza, à proximité de la capitale. La menace vise les ministères de l'eau, de l'énergie et des finances et du budget. « *Ces ministères doivent beaucoup d'argent à la Jirama et doivent payer leurs factures* », indique le président de l'intersyndicale. Des impayés qui aggravent les énormes déficits dans les recettes de la Jirama. « *Il appartient à la direction commerciale de la Jirama de décider de couper l'électricité* », a répliqué la direction de l'entreprise publique. La centrale thermique de Mandrozeza dispose d'une puissance installée de 40 mégawatts. Inaugurée en 2008, sa gestion avait d'abord été confiée à la société Wartsila qui avait également assuré sa construction, avant d'être remise à la Jirama à l'expiration du contrat de concession de cinq ans. Le départ du concessionnaire avait marqué le début de la dégradation des installations et l'Etat n'est pas en mesure de prendre en charge le coût de leur réhabilitation. La production a baissé et avoisine actuellement cinq mégawatts, ce qui impose de lourds délestages. Le coût de réhabilitation est estimé à 11 millions de dollars. C'est dans ce contexte que l'État a décidé d'accorder la concession de la centrale à la société privée américaine Symbion Power. « *Le prix de vente du kilowattheure de Symbion Power est trop élevé et va se répercuter sur les abonnés* », argumentent les grévistes, qui estiment que la Jirama est en mesure d'assurer la réhabilitation si l'État achète les fournitures nécessaires. Le bras de fer continue donc entre les grévistes et l'État. Pour ce dernier, il s'agit d'éviter à tout prix la reculade qui lui a été imposée par les grévistes d'Air Madagascar, au terme de 35 jours de grève.

L'audit des contrats des fournisseurs privés de la Jirama relancé. L'Etat a lancé un appel à candidature pour le recrutement du cabinet qui sera chargé des opérations. Les contrats à auditer concernent les loueurs de groupes, les producteurs d'électricité ainsi que les fournisseurs de pièces de rechange et de carburant. Les fournisseurs privés de la Jirama ont toujours été pointés du doigt depuis que les délestages tournant frappent le pays. Souvent, les pannes des groupes de ces fournisseurs privés est la raison du gap de production qui oblige la Jirama à procéder à des délestages. Cinq groupes de la société Henri Fraïse, l'un des principaux fournisseurs privés, par exemple, sont actuellement en panne. L'audit des contrats fait partie des revendications des employés grévistes, qui ont fait part de leur satisfaction à l'annonce de cette décision.

17/08 - Les grévistes de la Jirama ont décidé de surseoir provisoirement aux coupures d'électricité annoncées dans trois ministères. « *Comme tous les clients de la Jirama, on leur a envoyé une lettre de relance des factures qu'ils n'ont pas payées. C'est la procédure et cela prend un peu de temps. S'ils ne s'exécutent pas, on passera à l'acte* », a expliqué un leader syndical. L'Intersyndicale met également en garde les autres clients administratifs et les gros clients privés de la Jirama qui ne règlent pas non plus leurs factures. Des désaccords auraient vu le jour entre les organisations composant l'intersyndicale, ce qui pourrait expliquer le sursis accordé aux administrations. Les difficultés provoquées par les coupures d'électricité s'étendent maintenant à la réduction de l'approvisionnement en eau.

19/08 - Passé le délai de mise en demeure de 72 heures signifié aux ministères mauvais payeurs, les employés de la Jirama se sont rendus au ministère de l'eau pour procéder à la coupure de l'eau et de l'électricité. L'alimentation a pu être rétablie en soirée. Ils ont également rejoint celui des mines, des hydrocarbures et de l'énergie mais les responsables étaient absents. Les employés ont affirmé que ces départements n'ont pas payé leurs factures depuis 2012, ce que les gestionnaires ont contesté. Il a été décidé que la coupure de l'eau et de l'électricité au ministère des finances et de budget aura lieu après le paiement des pensions des fonctionnaires retraités. Les syndicalistes exigent que ces ministères mauvais payeurs fassent une lettre d'engagement et de reconnaissance de dette avec un échéancier précis. « *Le public applaudit et observe avec intérêt et amusement la suite des événements* » écrit *La Gazette*. Le président de la République a rappelé que l'Etat a toujours subventionné la Jirama. Ces dernières années, ces subventions ont représenté jusqu'au 1/5ème des rentrées fiscales. Pour le chef de l'Etat, « *la situation actuelle met en exergue l'urgence du recours aux énergies renouvelables. Le dernier grand barrage hydroélectrique date d'il y a 30 ans. Nous devons mettre en œuvre des solutions durables, à travers l'énergie hydroélectrique, le solaire, l'éolienne, et la biomasse* », a-t-il réitéré.

Une bombe artisanale a été découverte au siège de la société Jirama près du lieu où se tiennent les manifestations du personnel de la société. Les forces de l'ordre sont intervenues pour neutraliser l'explosif.

29/08 - Les délestages atteignent des sommets dans les quartiers de la capitale. Les retards de paiement des factures de carburants auprès des fournisseurs en seraient actuellement la cause. Les ressources dont dispose la Jirama ne permettent pas de s'assurer la location des groupes et les achats de carburants. L'Etat prend en charge avec retard les impayés. Par ailleurs, la centrale thermique de Mandrozeza, qui dessert pour partie la capitale, n'assure plus aucune production : tous ses groupes sont en panne. Les employés grévistes accusent les dirigeants de la compagnie d'indifférence à leurs revendications et exigent leur

démission. Les employés affirment être en mesure de se cotiser pour acheter les pièces de rechange nécessaires au redémarrage de la centrale de Mandrozeza et de toutes les centrales thermiques arrêtées pour des raisons techniques.

18/08 - Air Madagascar - Les inspecteurs de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA) à pied d'œuvre. Leur mission consiste à réaliser un audit concernant le respect de la réglementation sur la maintenance par la compagnie nationale Air Madagascar. L'Aviation civile de Madagascar (ACM), en tant qu'autorité aérienne chargée de la supervision de l'application de cette réglementation, est également concernée. « *C'est un audit à mi-parcours que l'EASA fait en ce moment. Néanmoins, si des anomalies majeures seront constatées, il n'est pas impossible que le rapport ait des impacts sur le secteur* », explique un proche du dossier. Les pannes successives et récentes dont a été victime le Boeing 737 d'Air Madagascar pourraient risquer de plomber un peu plus le dossier malgache.

► Monde des affaires

18/08 - Les opérateurs économiques réclament une politique fiscale plus responsable et moins contraignante. « *L'administration fiscale est en train de tuer les entreprises* », écrit *Midi* qui rapporte les inquiétudes des chefs d'entreprises qui se plaignent du non-remboursement de la TVA par l'Etat. Il en résulte un énorme problème de trésorerie pour ces entreprises déjà meurtries par la crise. « *La direction générale des Impôts a montré d'une façon historique qu'elle n'est pas aux côtés des entreprises* », dénonce Salim Ismaïl, PDG du groupe SOCOTA, qui pointe également du doigt le harcèlement fiscal qui frappe les entreprises, surtout celles qui sont respectueuses des lois.

24/08 - Redémarrage de Tiko : visite de partenaires étrangers. Se déclarant prêt à faire fonctionner quelques filiales du groupe, Marc Ravalomanana, accompagné de son fils aîné et de cadres de Tiko Oil Product de Mahafaly-Antsirabe, a reçu la visite d'un partenaire danois, expert en production d'huile, pour évaluer les besoins financiers et techniques de cette entité. Le visiteur est disposé à aider le fondateur de Tiko à trouver des bailleurs de fonds et des appuis techniques pour le groupe, à condition que son fondateur fasse preuve de réserve sur le plan politique. Une dizaine de partenaires étrangers sont annoncés pour évaluer le coût de réhabilitation des usines Tiko d'Antsirabe, Toamasina et Ivodiala Ambatondrazaka. Marc Ravalomanana se dit prêt à payer ses dettes envers l'Etat mais demande le remboursement des dégâts subis en 2009, comme prévu dans la feuille de route.

31/08 - L'Ariary en perte de vitesse face à l'euro. L'euro s'échange actuellement aux alentours de 3.199 Ar. Même constat pour le dollar qui vaut quelque 2.879 Ar. En mars, l'euro s'échangeait à un niveau record depuis octobre 2013, à 2912 Ar, plongeant sous la barre symbolique des 3.000 Ar. La dépréciation de la monnaie malgache face aux principales devises étrangères, si elle se confirme dans la durée, devrait entraîner un ralentissement des importations de produits de consommation et une hausse des prix des produits de première nécessité.

► Conflits sociaux

15/08 - Fin de la grève des enseignants-chercheurs ? Le SECES annonce la conclusion d'un accord avec les ministères de l'enseignement supérieur et des finances et du budget. La section Antananarivo du SECES préfère attendre un conseil national avant de reprendre le travail de manière effective. Les universitaires se sont entendus sur la reprise du travail dès le premier signe de concrétisation de l'engagement des autres parties prenantes, notamment concernant le volet indemnités stipulé dans l'un des trois décrets, objet des revendications du SECES. La prudence reste de mise, compte tenu du non-respect des engagements pris précédemment par les pouvoirs publics. Des désaccords seraient apparus au sein du syndicat, certains de ses membres contestant la teneur de l'accord conclu qui ne prendrait pas en compte un décret de 2014 non encore appliqué. La reprise des cours reste en suspens. Le syndicat s'accorde un délai supplémentaire jusqu'à mi-septembre pour prendre sa décision, au vu de la mise en œuvre des engagements souscrits par le ministère de tutelle. Les cours sont déjà suspendus depuis deux mois. Des étudiants redoutent qu'à ce rythme l'année universitaire 2013/2014, en cours, ne s'achève qu'en février 2016.

25/08 - Les étudiants de l'université d'Antananarivo ont manifesté pour protester contre la suspension des cours depuis deux mois en raison de la grève du Seces. Ils redoutent une nouvelle année blanche, l'année universitaire devant normalement s'achever à la fin de ce mois. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. Un étudiant a été appréhendé.

17/08 - « Madagascar face aux conflits sociaux à répétition », titre RFI. « *Des grèves secouent le pays depuis plusieurs semaines. Après Air Madagascar, c'est au tour des salariés de la Jirama de protester*

contre la mauvaise gestion. Les enseignants-chercheurs et les employés de l'institut national de la statistique ont également fait grève pour des questions de salaires. (...) Pour l'universitaire Solofo Randrianja, ces événements sont symptomatiques de quelque chose de plus profond. La situation générale du pays est un premier élément selon lui. 'Depuis le coup d'Etat à nos jours, on est passé de plus de 60 % de la population qui vivait [avec] moins de 2 dollars par jour à 92 %, ce qui est énorme. La principale cause c'est la pauvreté croissante', analyse-t-il. Mais il estime que le problème vient aussi d'une mauvaise gestion des affaires publiques, avec un pouvoir qui manque de légitimité. 'Pour le moment le régime joue un peu au pompier. A l'université on a pris de l'argent d'autres ministères pour payer les enseignants-chercheurs auxquels le régime de transition avait promis monts et merveilles, signant des tas de textes qui ne se sont jamais réalisés. Donc c'est un héritage de 6 ans de populisme que ce régime est en train de payer maintenant. Et ce n'est pas là seulement, c'est dans plusieurs secteurs', explique le chercheur qui précise néanmoins que les grèves ne concernent 'qu'une petite partie de la population' et que cette partie est la mieux protégée. S'il y a eu des tentatives de politisation de ces grèves, 'l'opposition se trouve surtout dans les grandes villes', rappelle-t-il. L'équilibre est un peu précaire entre les milieux urbains et le monde rural, qui a 'un vote légitimiste' et où il y a une 'espèce d'inertie'. Solofo Randrianja estime que s'il y a une crise, 'ça sera une crise institutionnelle d'abord, avec risque de dérapage de grève généralisée et peut-être avec des manifestations dans la rue' mais il estime qu'avec trois acteurs politiques majeurs en lice, donc un trio et non une opposition bipolaire, 'cela peut jouer en faveur du régime' ».

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, La Nation, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet

Taux de change au 28/08/15 : 1 euro = 3199 Ariary (cours pondéré)